

**Décision du 19 décembre 2018**

portant désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré  
placé auprès du premier président de cour d'appel de BOURGES

NOR : J U S B 18 350435

**Le Premier Président de la cour d'appel de BOURGES,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de cour d'appel de BOURGES en date du 7 décembre 2018,

Décide :

**Article 1**

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de BOURGES :

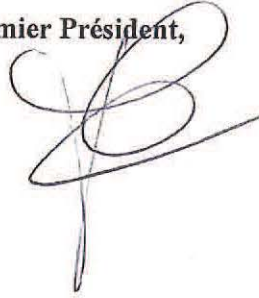
<b>ORGANISATIONS SYNDICALES</b>	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
<b>UNSA SJ</b>	TOUTAIN André POISLE Christophe	BILLON Karine SCARINGELLA Carol
<b>CFDT INTERCO</b>	DEMENTIN Ingrid	LALLEMAND Patricia
<b>CGT</b>	MILETA Robert	LINIER Ludovic

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à BOURGES, le 19 décembre 2018.

**Le Premier Président,**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke at the bottom.